Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260226-202611-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 26 février 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 16 février 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	BERNAY Marie-Hélène
LEMAITRE Fabrice	LUCAS Dominique	LEMONNIER Rosanna
KERJEAN Nathalie		

Absents Excusés :
Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc

Présidente de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LEMAITRE Fabrice

Membres en exercice : 21

Membres présents : 19

Membres votants :21

PERSONNEL

Question 5-2026-11

Avancement de grade agent de maitrise principal

Un agent des services techniques peut bénéficier d'un avancement de grade au 28/07/2026. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026

Il vous est proposé la suppression de l'emploi d'agent de maitrise à temps complet et la création du grade d'agent de maitrise principal à temps complet au 28/07/2026 .

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Décide :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260226-202611-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 26 février 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

- la suppression à compter du 28/07/2026, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise.
- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet agent de maitrise principal (grade d'avancement).

Pour 21

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire ,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Fabrice LEMAITRE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr